



26.023

Paket "Stabilisierung und Weiterentwicklung der Beziehungen Schweiz-EU (Bilaterale III)"**Paquet "Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III)"**

PARMELIN GUY

Parmelin Guy, président de la Confédération: Je le dis d'emblée : pour le Conseil fédéral, le paquet Suisse-Union européenne revêt une importance majeure pour l'économie suisse. Les relations économiques avec nos voisins sont à la base de notre prospérité.

Mon collègue Ignazio Cassis vient d'évoquer la "Realpolitik". Cette approche est importante, y compris en matière de politique économique extérieure. C'est pourquoi le Conseil fédéral mise sur la diversification. Il s'agit d'assurer à nos entreprises un accès aussi diversifié que possible aux marchés. Cela contribue également à renforcer la résilience de notre économie, particulièrement en période de crise.

Parallèlement, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Vous les avez cités : avec une part d'environ 60 pour cent de notre commerce de marchandises, l'UE est aujourd'hui – et de loin – le principal partenaire commercial de la Suisse. Le marché intérieur de l'UE constitue ainsi notre principal débouché. Il est donc essentiel pour nos entreprises que nos relations soient stables et qu'elles reposent sur des règles claires. Le paquet crée le cadre nécessaire à cet effet.

Cela se voit par exemple dans le cas de l'accord sur la reconnaissance mutuelle des évaluations de conformité (ARM) : 64 pour cent des importations de biens industriels en provenance de l'UE et 73 pour cent des exportations de biens industriels à destination de l'UE sont couvertes par cet accord. L'ARM actualisé permet de réduire la charge administrative : un produit suisse ne doit pas être certifié deux fois pour pouvoir être commercialisé dans l'UE, et inversement. De même, les opérateurs économiques suisses n'ont pas besoin de désigner un mandataire dans l'UE. Cela renforce la compétitivité de nos entreprises, garantit et facilite leur accès à leur principal marché.

En matière de protection des salaires également, nous avons poursuivi un objectif clair. Le niveau de protection actuel ne doit pas être affaibli. Nous y sommes parvenus. Nous avons négocié avec l'UE un dispositif de protection efficace à trois niveaux, reposant sur des principes, des exceptions et une clause de non-régression. À l'issue de discussions approfondies menées sous la direction du Secrétariat d'État à l'économie, les organisations faîtières des partenaires sociaux et les cantons se sont accordés sur treize mesures. Le Conseil fédéral propose une quatorzième mesure. Ces quatorze mesures doivent permettre de maintenir le niveau actuel de protection des salaires sans restreindre la flexibilité du marché du travail. Cet ensemble de mesures constitue un compromis de politique intérieure soigneusement équilibré. Si une ou plusieurs de ces mesures devaient être supprimées, le soutien des partenaires sociaux et des cantons ne serait plus garanti. Le Conseil fédéral est convaincu que le résultat des négociations combinées aux mesures d'accompagnement national garantit efficacement le niveau de protection des salaires.

Les règles relatives aux aides d'État sont, elles aussi, clairement circonscrites. Elles ne concernent que les trois accords sur le marché intérieur dans les domaines de l'électricité, des transports terrestres et du transport aérien. Le service public – c'est important de le rappeler – reste garanti. La surveillance des aides demeure du ressort des autorités et des tribunaux suisses compétents – c'est ce qu'on appelle l'approche à deux piliers.

Un autre élément essentiel sur le plan économique est la participation aux programmes de l'Union européenne. Cet accord permet d'inscrire dans la durée la coopération dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'innovation. Nous renforçons ainsi un pilier central de notre place économique et scientifique, ce qui accroît la compétitivité de notre pays.

Dans les domaines de la recherche et de l'innovation, l'accord – vous le savez – est déjà appliqué provisoirement depuis le début de l'année 2025 et il produit d'ores et déjà des effets positifs pour nos chercheuses et nos chercheurs, ainsi que pour notre place scientifique.



Je souhaite également évoquer brièvement quelques autres domaines qui revêtent une importance concrète pour notre pays.

Dans le domaine des transports terrestres, nous garantissons la participation de la Suisse au marché européen des transports tant routiers que ferroviaires.

L'ouverture contrôlée du transport ferroviaire international de voyageurs se fait aux conditions de la Suisse. Les salaires suisses restent garantis. L'horaire cadencé reste garanti. L'attribution des sillons reste du ressort de la Suisse. La validité de l'abonnement général et de l'abonnement demi-tarif est, elle aussi, maintenue. Parallèlement, cette ouverture crée les conditions nécessaires au développement de nouvelles offres dans le trafic transfrontalier et ces nouvelles offres permettent également de combler des lacunes importantes pour la clientèle suisse. Ici, il faut rappeler un point essentiel : le service public dans le transport national à longue distance, régional et local, reste entièrement du ressort de la Suisse.

Dans le domaine du transport routier également, nos règles essentielles sont maintenues. Le poids maximal de 40 tonnes est maintenu. La redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations reste en vigueur. L'initiative des Alpes est respectée. L'interdiction de circuler la nuit et le dimanche est elle aussi maintenue. Nous pouvons ainsi préserver notre politique éprouvée de transfert du trafic de la route vers le rail.

Avec l'actualisation de l'accord sur le transport aérien, les compagnies aériennes suisses pourraient à l'avenir proposer, grâce à des droits de cabotage, des vols intérieurs supplémentaires dans un État membre de l'UE. Réciproquement, les compagnies aériennes de l'UE pourraient aussi proposer des vols intérieurs en Suisse. Parallèlement, les droits des passagers seraient renforcés, notamment grâce à une meilleure protection des consommateurs en cas d'annulation des vols.

Dans les domaines de la sécurité des denrées alimentaires et de la santé également, le paquet renforce la coopération avec l'UE. Les consommatrices et les consommateurs bénéficient d'une meilleure protection. Dans le domaine alimentaire, la population est également mieux protégée contre les risques sanitaires transfrontaliers. La pandémie a bien montré qu'il était nécessaire d'agir dans ce domaine.

Enfin, l'agriculture. Dans ce domaine, cela a déjà été évoqué, rien ne change. Pour le volet agricole de l'accord relatif aux échanges de produits agricoles, il n'y a aucune reprise dynamique du droit. Cet accord n'a aucune incidence sur notre système de paiements directs et la protection à la frontière demeure elle aussi inchangée. Cela illustre, dans ces domaines également, la logique que nous avons suivie sur le plan suisse et qui sous-tend l'ensemble du paquet : nous consolidons la coopération là où elle apporte des avantages concrets à notre pays et, dans le même temps, nous préservons nos réglementations qui ont fait leurs preuves ainsi que notre marge de manoeuvre politique. C'est précisément cet équilibre entre participation au marché et autonomie qui caractérise, en fait, ce paquet d'accords.

Le paquet qui vous est soumis n'est pas la seule option possible. Il existe d'autres solutions pour stabiliser la voie bilatérale. Mais un point est essentiel et cela a aussi été dit plusieurs fois : ne rien faire ne revient pas à maintenir le statu quo. Cela conduirait à une érosion progressive de la voie bilatérale. Celle-ci deviendrait ainsi un modèle voué, en quelque sorte, à l'obsolescence. Il en résulterait naturellement des désavantages concurrentiels pour notre économie, ce qui entraînerait à son tour des répercussions pour la population.

La place suisse de formation et d'innovation s'en trouverait affaiblie et l'insécurité juridique augmenterait. Un modèle reposant uniquement sur le libre-échange ne constituerait pas non plus une solution équivalente. Sans participation au marché intérieur de l'UE, de nouveaux obstacles non tarifaires au commerce apparaîtraient. On peut citer par exemple davantage de bureaucratie, des coûts plus élevés, des désavantages concurrentiels. Si les accords bilatéraux ont été conclus, c'est précisément parce qu'un accord de libre-échange à lui seul ne permettrait pas de répondre suffisamment aux besoins de l'économie suisse en matière d'accès au marché. L'expérience du Royaume-Uni avec le Brexit nous montre elle aussi à quel point ces questions sont complexes. C'est pourquoi le Royaume-Uni négocie à nouveau avec l'Union européenne afin de trouver une solution. La solution qui est en train d'être négociée pourrait se rapprocher du paquet Suisse-Union européenne. Les négociations entre le Royaume-Uni et l'UE portent notamment sur la reprise dynamique du droit, une contribution à la cohésion et même une implication plus poussée de la Cour de justice de l'Union européenne. En revanche, aucun ARM ne lui est accordé.

Un modèle fondé sur l'Espace économique européen (EEE) ne constituerait pas non plus une solution équivalente pour notre pays. Une adhésion à l'EEE impliquerait une structure de surveillance supranationale et une reprise nettement plus étendue du droit du marché intérieur, sans les exemptions ni les garanties prévues par le présent paquet. La marge de manoeuvre politique de la Suisse serait ainsi plus restreinte.

Le Conseil fédéral avait examiné ces différentes options de manière approfondie avant même d'entamer les discussions exploratoires, et a fortiori les négociations.

Il était parvenu à une conclusion claire et c'est la voie qui a été choisie, cette voie bilatérale sur mesure qui



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2026 • Zehnte Sitzung • 28.09.26 • 14h15 • 26.023
Conseil des Etats • Session d'automne 2026 • Dixième séance • 28.09.26 • 14h15 • 26.023

PROVISORISCHE FASSUNG – VERSION PROVISOIRE



est et demeure la solution qui permet le mieux de concilier l'interdépendance économique et la marge de manoeuvre politique.

En conclusion, la Suisse doit préserver son indépendance économique. Nous diversifions nos marchés et nous concluons des accords de libre-échange avec d'autres États, mais la diversification ne saurait se substituer à la stabilisation de notre relation économique la plus importante, celle que nous entretenons avec l'UE.

Le paquet Suisse-UE renforce la compétitivité de notre économie. Il contribue de manière substantielle à la prospérité de notre pays. Il offre un accès sectoriel au marché intérieur de l'UE qui est conçu sur mesure pour répondre aux intérêts de la Suisse ainsi qu'à d'autres formes de coopération avec l'UE.

Vous le savez, les entreprises ont besoin de sécurité juridique et de stabilité. Ce paquet, du point de vue du Conseil fédéral, leur apporte l'une et l'autre. Au nom du gouvernement, je vous recommande, comme mon collègue Cassis, d'entrer en matière sur ce projet.

